



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Régulation du cormoran dans les Vosges

Question écrite n° 14041

Texte de la question

M. Sébastien Humbert attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature sur la prolifération des cormorans dans la plaine des Vosges et ses conséquences sur les populations de poissons d'eau douce. Activité faisant pleinement partie du mode de vie de très nombreux Français notamment dans les Vosges, la pêche de loisirs est malheureusement menacée par les cormorans qui se nourrissent des alevins ainsi que des poissons devenus adultes. Effectivement, ce volatile se nourrit de 400 grammes de poisson par jour, ce qui ravage les populations de poissons d'eau douce, sans compter les nombreux poissons blessés qui meurent de fait des attaques du cormorans. Or, regroupés en associations, les pêcheurs adhérents paient des cartes de pêche pour pratiquer leur loisir, finançant directement les alevinages, et se trouvent donc lésés du fait du cormoran. Dans le département des Vosges, nombreux sont les pêcheurs qui se plaignent du cormoran, le territoire étant touché d'est en ouest. Aussi, il conviendrait de mettre en place des quotas nationaux de régulation du cormorans, pour éviter la concurrence et les disparités entre les départements, afin de rétablir une forme d'équilibre entre les milieux naturels et simplifier les procédures de demande de dérogation à la protection du grand cormoran qui sont de véritables tracasseries administratives pour les pêcheurs et associations requérantes. Dès lors, il la sollicite afin que des mesures rapides soient prises, et souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Humbert](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14041

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité et négociations internationales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 avril 2026](#), page 2885